

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 3

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**

Rapport sur la situation en matière  
d'égalité entre les femmes et les  
hommes

**Séance ordinaire du 6 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué  
le 31 janvier 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence  
de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY,  
M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M.  
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, M.  
CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M.  
TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme  
CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI,

**Absents excusés :**

Mme DUHALDE ..... Procuration à Mme ANGELO  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à Mme HAGEGE RADUTA  
M. GELLER ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DARROUX  
M. AVEAUX ..... Procuration à M. WISS  
M. LAYAIDA ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme PHILIPPON  
M. DUCHÊNE

**Absent :**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Pierre GUIRAUDET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : **12 FEV. 2025**

Publiée le : **13 FEV. 2025**

Certifiée exécutoire par le Maire,

Montmorency le : **13 FEV. 2025**

Pour le Maire et par délégation

Le D.G.A.S.

Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans  
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux  
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2025

## DELIBERATION N°3

**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Vu les articles L. 2311-2 et D. 2311-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 6 bis, 6 quater A et 6 septies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Administration Générale en date du 21 janvier 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme DAUBELCOUR,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

PREND ACTE du rapport annexé à la présente sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Montmorency établi sur la base des données disponibles de l'année 2024.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Pierre GUIRAUDET**  
Secrétaire de Séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency